

Dépôt: David Wagner
Luxembourg, le 29 avril 2026

2

Motion


*I - conditions de travail
enseignement fondamental*

La Chambre des député·e·s

- Considérant que le renforcement des exigences de documentation et le passage à une évaluation par compétences (rapports détaillés, bilans périodiques, objectifs transparents) ont accru la charge de travail des enseignant·e·s ;
- Considérant les données issues de plusieurs rapports mettant en évidence une surcharge administrative significative du corps enseignant ;
- Soulignant que, selon le rapport CAEF (2021), entre 30 % et 45 % des enseignant·e·s ne se sentent pas en bonne santé physique et mentale, et que 30 % se déclarent proches du burnout ;
- Rappelant que ce même rapport préconise la réalisation d'une analyse approfondie des démarches administratives afin d'en réduire la complexité ;
- Considérant que la surcharge administrative est en partie liée à l'organisation multi-niveaux et aux procédures encadrant le soutien aux élèves à besoins spécifiques ;
- Soulignant les résultats du rapport OEJQS (2024), selon lesquels :
 - 75 % des enseignant·e·s déclarent un état de fatigue régulier,
 - 79 % estiment que la charge administrative impacte négativement leur bien-être,
 - 66 % se disent moyennement ou fortement stressés,
 - 92 % jugent que les tâches administratives empiètent sur le temps pédagogique ;
- Rappelant que la charge de travail globale et la pression temporelle constituent des facteurs majeurs de détérioration du bien-être professionnel ;
- Considérant la nécessité de mieux identifier et cibler les composantes de la charge administrative afin d'y apporter des réponses adaptées ;

Invite le Gouvernement à :


- Renforcer l'analyse des démarches administratives imposées aux acteurs scolaires, afin d'en identifier les sources de complexité et de redondance ;
- Développer des mesures concrètes de simplification visant à réduire significativement la charge administrative pesant sur les membres du personnel enseignant, qu'il s'agisse du corps enseignant « classique » ou du personnel socio-éducatif et administratif spécialisé qui travaille directement avec les élèves à besoins spécifiques. Plus précisément :
 - o Développer une plateforme numérique centralisant les échanges, documents et démarches administratives relatifs au corps enseignant et relatifs à tous les élèves, notamment ;
 - o Renforcer le soutien administratif sur le terrain, en mettant en place un secrétariat et/ou des ressources humaines qualifiées pour alléger le suivi des élèves à besoins spécifiques et le travail administratif des enseignants et du personnel socio-éducatif et administratif travaillant directement avec les élèves à besoins spécifiques ;
 - o Généraliser, lorsque pertinent, l'intégration d'un temps de travail officiellement dédié aux tâches administratives, afin de limiter leur impact sur le temps pédagogique et le temps personnel ;
- Assurer une évaluation régulière de l'impact des mesures mises en œuvre sur la charge de travail et le bien-être des enseignant·e·s.



David Wagner



Sylvain CLEMENT



Miro Šehović



Francine Cloener